Faites passer cette lettre !

Il est triste de constater que nous recevons régulièrement (et de plus en plus) des lettres mensongères, pleines de croyances fausses et de polythéisme, promettant à celui qui la fait passer la réussite et le succès dans cette vie et dans l'autre, et la perte et le malheur à celui qui brise cette chaîne. Si ces lettres sont très anciennes, il est triste de constater que ceux qui se les envoient sont des musulmans, des gens qui prétendent croire en Allah l'Unique, Celui qui accorde toute chose, et suivre la voie exemplaire de Muhammad (*salallahu' alayhi wasalam*), le seau des prophètes et le bien aimé d'Allah. C'est pourquoi nous voudrions exposer la parole d'un des grands savants de notre époque sur ces lettres :

Avertissement important contre ce qui est attribué au Serviteur des Lieux Saints, par shaykh Ibn Bâz.

De ᶜAbd Al-ᶜAzîz ibn ᶜAbdillah ibn Bâz à tous les musulmans qui liront (cette lettre), qu'Allah les protègent par l'islam, et qu'Il nous protège ainsi qu'eux contre le mal des mensonges des grands ignorants. *Amîn*.

Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur vous. Ceci dit : Il m'est parvenu une lettre attribuée à shaykh Ahmad Serviteur des Lieux Saints de la Mosquée sacrée de Médine, avec pour titre : « Lettre depuis Médine de shaykh Ahmad Serviteur des Lieux Saints » et dans laquelle il est dit :

« Je veillais la nuit du vendredi et je lisais le Coran, et après avoir lu les plus beaux Noms d'Allah, je m'apprêtais à dormir. Je vis alors l'être doté de la plus belle apparence, le Messager d'Allah (*salallahu' alayhi wasalam*), celui qui est venu avec les versets du Coran et les règles religieuses, par miséricorde pour l'univers, notre maître Muhammad (*salallahu' alayhi wasalam*). Il me dit : « Ô shaykh Ahmad ! » je dis : « Je viens ô Messager d'Allah ! Je viens ô toi la meilleure créature d'Allah ! » Il me dit : « J'ai honte des mauvaises actions des gens, et je ne peux plus faire face ni à mon Seigneur ni aux anges. Depuis vendredi dernier 160 000 personnes sont mortes sur autre que la religion de l'islam. » Puis il rappela certains péchés dans lesquels sont tombés les gens. Puis il dit : « Voici cette lettre, en toute miséricorde pour eux, du Puissant et Contraignant. » Puis il rappela certains signes de l'Heure et dit : « Informe-les de cette lettre, ô shaykh Ahmad, car elle vient de la plume du destin de la Table Gardée. Celui qui écrira cette lettre et l'enverra de pays en pays, de lieux en lieux, on lui construira un château au Paradis, et celui qui ne l'écrit pas et ne l'envoie pas mon intercession lui est interdit au Jour de la Résurrection. Celui qui l'écrit alors qu'il est pauvre, Allah l'enrichira, celui qui a une dette Allah la comblera, celui qui fait un péché Il lui pardonnera ainsi qu'à ses parents, tout cela par la bénédiction de cette lettre. Et celui qui ne l'écrit pas parmi les serviteurs d'Allah, leur visage sera noirci dans cette vie et l'au-delà. » Il dit : « Par Allah l'Immense — trois fois — c'est une vérité, si je suis menteur que je quitte cette vie sur autre que l'islam, celui qui y croit sera préservé du châtiment de l'Enfer et celui qui la dément renie la foi. »

Ceci est le résumé de ce que contient cette lettre mensongère sur le Messager d'Allah (*salallahu' alayhi wasalam*), et nous avons entendu cette lettre mensongère de nombreuses fois depuis plusieurs années. Elle se propage parmi les gens de temps à autre, et circule surtout parmi les gens communs avec différentes formulations. Ce menteur dit qu'il a vu le Prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) et qu'il lui a confié cette lettre. Et dans cette dernière (version) de la lettre que nous t'avons citée, ce menteur prétend qu'il a vu le Prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) alors qu'il s'apprêtait à dormir, donc il l'aurait vu en état d'éveil !

Ce menteur prétend beaucoup de choses dans cette lettre, et cela est parmi les faussetés et les mensonges les plus évidents, nous te les exploserons bientôt *inshâ Allah*. J'ai déjà averti contre cela dans les années passées et j'ai montré aux gens que cela était parmi les mensonges les plus évidents et les faussetés les plus claires. Mais lorsque j'ai vu cette dernière version, j'ai voulu écrire de nouveau pour montrer sa fausseté et la récompense de celui qui fabrique ces mensonges. Je ne pensais pas que cette lettre puisse se diffuser chez ceux qui ont le plus petit degré de clairvoyance ou de nature saine, mais de nombreux frères m'ont informé que beaucoup de gens se l'envoient et certains y croient. C'est pour cela qu'il m'a semblé qu'il était obligatoire aux gens comme moi d'écrire à ce sujet, afin de montrer sa fausseté et qu'elle est un mensonge contre le Prophète (*salallahu' alayhi wasalam*), afin que personne ne soit trompé. Celui qui médite sur cette lettre, parmi les gens doués de science et de foi, ou d'une nature saine intacte et de raison, savent que c'est un mensonge et ce pour plusieurs raisons.

J'ai interrogé un proche de shaykh Ahmad à qui on attribue ce mensonge, et il m'a répondu que cette lettre était mensongère et qu'il n'avait jamais dit cela, et shaykh Ahmad est mort depuis bien longtemps. Et même si nous concédions que shaykh Ahmad, ou des gens plus importants encore que lui, aient vu le Prophète

(*salallahu' alayhi wasalam*) en rêve ou en état d'éveil et qu'il lui ait donné cette lettre, nous aurions su que c'était un mensonge ou que c'est le Diable qui lui a dit cela et non pas le Messager d'Allah (*salallahu' alayhi wasalam*) et ce pour plusieurs raisons :

1) On ne peut voir le Messager d'Allah (*salallahu' alayhi wasalam*) en état d'éveil après sa mort, et ceux parmi les soufis ignorants qui prétendent voir le Prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) en état d'éveil ou qu'il assiste à l'anniversaire de sa naissance ou d'autres choses encore ont commis une erreur horrible et ont été trompés de la plus grande façon. Ils tombent dans une grande erreur et contredisent le Coran, la Sunna et l'unanimité des savants, car les morts ne sortiront de leur tombe qu'au Jour de la Résurrection et pas dans cette vie. Celui qui dit autre chose que cela ment d'une façon évidente ou se trompe et est trompé, il ne connaît pas la vérité qu'ont connu les Pieux prédécesseurs et qu'ont emprunté les Compagnons du Messager d'Allah (*salallahu' alayhi wasalam*) et ceux qui les ont suivis dans le bien. Allah dit : « ***Puis, après cela, vous mourrez. Puis, au Jour de la Résurrection, vous serez ressuscités.*** » (***Al-Mu'minûn***, v.15-16)

Le Prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) a dit : « *Je serai le premier pour qui la terre se fendra au Jour de la Résurrection, je serai le premier a intercéder et le premier pour qui l'intercession sera acceptée.* » Et les versets et hadiths en ce sens sont très nombreux.

2) Le Messager d'Allah (*salallahu' alayhi wasalam*) ne dit pas le contraire de la vérité, ni de son vivant ni après sa mort, et cette lettre contredit clairement sa Législation. Le Prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) peut être vu en rêve, et celui qui le voit sous sa noble apparence l'a réellement vu car le Diable ne peut prendre son apparence, comme cela est rapporté dans le hadith. Mais ce qui compte c'est la foi de celui qui a cette vision, sa véracité, son équité, sa précision, sa religion et la confiance que l'on peut avoir en lui. A-t-il vu le Prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) sous son apparence ou une autre ? Si on rapporte un hadith que le Prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) a dit de son vivant mais que ce hadith nous est transmis par celui qui n'est pas digne de confiance, équitable et précis, ce hadith n'est pas considéré et il n'est pas une preuve. Et même si ce hadith nous est transmis par celui qui est digne de confiance et précis mais qu'il contredit la version de celui qui est plus précis que lui dans la mémorisation et plus sûr, et qu'il n'est pas possible de rassembler les deux versions, l'un sera abrogé et non pratiqué et l'autre sera abrogeant et mis en pratique. Et si on ne peut rassembler les deux hadiths et qu'il n'y a pas d'abrogation, il est obligatoire de rejeter la version de celui qui est moins précis dans la mémorisation, moins équitable, et il faut déclarer cette version comme étant *shâdhah* (isolée, contraire à ce qui est plus authentique) et non mise en pratique.

Alors que dire d'une lettre dont on ne connaît pas l'auteur, qui la rapporte du Messager d'Allah (*salallahu' alayhi wasalam*) et dont on ne connaît ni l'équité ni la confiance qu'on peut avoir en lui. Il faut donc nécessairement la rejeter et ne pas la considérer, et ce même s'il n'y avait rien en elle qui contredisait la Législation. Alors que dire si cette lettre comporte des éléments qui montrent sa fausseté, son caractère mensonger contre le Messager d'Allah (*salallahu' alayhi wasalam*) et la volonté de légiférer ce qu'Allah n'a pas autorisé.

Le Prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) a dit : « *Celui qui dit sur moi ce que je n'ai pas dit, qu'il prépare sa place en Enfer.* » Et celui qui a inventé cette lettre a dit sur le Messager d'Allah (*salallahu' alayhi wasalam*) ce qu'il n'a pas dit, il a menti sur lui clairement et gravement, ainsi il s'expose grandement à cet avertissement et il doit se presser de se repentir. Il doit aussi propager chez les gens la fausseté de cette lettre, car celui qui propage une fausseté en l'attribuant à la religion, son repentir n'est accepté que s'il annonce et montre clairement par la suite que cela était faux afin que les gens sachent qu'il est revenu de son mensonge et qu'il s'est démenti. Allah dit : « ***Ceux qui cachent ce que Nous avons révélé comme preuve et guidée après que Nous l'ayons exposée aux gens, dans le Livre, voilà ceux qu'Allah maudit et que toute la création maudit. Sauf ceux qui se sont repentis, corrigés et qui ont montré ce qu'ils cachaient. De ceux-ci J'accepte le repentir, car Je suis Celui qui accueille le repentir, le Miséricordieux.*** » (***Al-Baqarah***, v.159-160)

Allah a montré dans ce noble verset que celui qui cache une partie de la vérité, son repentir n'est accepté que lorsqu'il se rectifie et expose ce qu'il faisait. Allah a complété la religion pour Ses serviteurs et Il a complété sur eux son bienfait en envoyant Son Prophète Muhammad (*salallahu' alayhi wasalam*) et en lui révélant cette Législation parfaite, et Il ne l'a rappelé à Lui qu'après avoir parfait cette religion et l'avoir clairement exposée. Allah dit : « ***Aujourd'hui, J'ai complété pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait.*** » (***Al-Mâ'idah***, v.3)

Celui qui a inventé cette lettre est arrivé au 14e siècle et veut tromper les gens avec une nouvelle religion de laquelle dépend l'entrée au Paradis : celui qui la suit y rentre et celui qui la rejette le Paradis lui est interdit. Il veut que cette lettre qu'il a inventée soit plus importante et meilleure que le Coran, lorsqu'il dit : « Celui qui écrira cette lettre et l'enverra de pays en pays, de lieux en lieux, on lui construira un château au

Paradis, et celui qui ne l'écrit pas et ne l'envoie pas mon intercession lui est interdite au Jour de la Résurrection. »

C'est un mensonge des plus abominables et une des plus grandes preuves de la fausseté de cette lettre, du peu de pudeur de ce menteur et de son enracinement dans le mensonge, car celui qui écrit le Coran et l'envoie de pays en pays et de lieux en lieux n'obtient pas cette récompense s'il ne met pas en pratique le Coran, alors comment celui qui écrit ce mensonge et le répand sans écrire le Coran et l'envoyer de pays à pays pourrait-il obtenir cette récompense ? Comment l'intercession du Prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) pourrait-elle être interdite à celui qui croit en lui et suit sa Législation ? Ce seul mensonge suffit pour montrer la fausseté de cette lettre et le mensonge de celui qui la propage. Cette lettre ne l'a rendu que plus irrespectueux, plus ignorant et plus éloigné encore de la connaissance de la guidée du Messager d'Allah (*salallahu' alayhi wasalam*). Il y a d'autres choses encore dans cette lettre qui montrent sa fausseté et son caractère mensonger. Et même si celui qui l'a inventée jurait mille fois ou plus qu'elle était véridique, qu'il invoquait contre lui le pire des châtiments et des supplices pour montrer qu'il est véridique, il ne serait pas pour autant véridique et cette lettre ne serait pas authentique. Au contraire, par Allah ! Une fois encore par Allah ! Elle est parmi les plus grandes et les plus abominables faussetés ! Et nous prenons Allah à témoin, ainsi que les anges parmi nous et tous ceux à qui ce message parviendra, et c'est un témoignage avec lequel nous rencontrerons notre Seigneur, que cette lettre est un mensonge contre le Messager d'Allah (*salallahu' alayhi wasalam*), qu'Allah avilisse celui qui l'a inventée et lui donne ce qu'il mérite. Il y a d'autres éléments qui montrent sa fausseté, parmi lesquels :

Premièrement : Ce qu'il dit : « Depuis vendredi dernier 160 000 personnes sont mortes sur autre que la religion de l'islam. » Cela fait partie de la science de l'Invisible et la révélation s'est arrêtée pour le Messager d'Allah (*salallahu' alayhi wasalam*) après sa mort. Déjà de son vivant il ne connaissait pas l'Invisible, alors que dire après sa mort, Allah dit : « ***Dis : je ne vous dis pas que je possède les trésors d'Allah ou que je connais l'Invisible.*** » (***Al-Ancâm***, v.50) « ***Dis : personne dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Invisible en dehors d'Allah.*** » (***An-Naml***, v.65)

Et dans le hadith authentique du Prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) : « *On éloignera de mon Bassin des gens de ma Communauté au Jour de la Résurrection. Je dirai : ô Seigneur ! Mes compagnons, mes compagnons ! Et Il me dira : tu ne sais pas que qu'ils ont fait après toi, et je dirai comme dit le Serviteur Pieux* (*cÎsâ*) : « ***Et j'étais témoin (de ce qu'ils faisaient) aussi longtemps que j'étais parmi eux. Puis, lorsque Tu m'as fait mourir, c'est Toi qui les observais. Et Tu es témoin de toute chose.*** » (***Al-Mâ'idah***, v.117)

Deuxièmement : Parmi les éléments qui montrent la fausseté de cette lettre, sa parole : « Celui qui l'écrit alors qu'il est pauvre, Allah l'enrichira, celui qui a une dette Allah la comblera, celui qui fait un péché Il lui pardonnera ainsi qu'à ses parents, tout cela par la bénédiction de cette lettre. » C'est un des plus grands mensonges et une des preuves les plus claires contre celui qui l'a inventée, et un signe du peu de pudeur qu'il a vis-à-vis d'Allah et de Ses serviteurs. Ces trois choses ne se réalisent pas même pour celui qui écrit le Coran alors comment pourraient-elles se réaliser pour celui qui écrit cette lettre mensongère ! Ce scélérat veut uniquement tromper les gens et les attacher à cette lettre afin qu'ils l'écrivent et s'attachent à ce prétendu mérite tout en délaissant les causes qu'Allah a légiféré à Ses serviteurs. (Ce menteur) en a fait un moyen d'atteindre la richesse, le comblement d'une dette et le pardon des péchés, et nous cherchons protection auprès d'Allah contre la tromperie et l'obéissance aux passions et au Diable.

Troisièmement : Parmi les éléments qui montrent la fausseté de cette lettre, sa parole : « Et celui qui ne l'écrit pas parmi le serviteurs d'Allah, leur visage sera noirci dans cette vie et l'au-delà. » C'est aussi un mensonge des plus abominables et une des plus grandes preuves de la fausseté de cette lettre et du mensonge de celui qui l'a inventée. Comment un être sensé pourrait-il accepter d'écrire cette lettre venue d'un inconnu au 14e siècle, mentant sur le Messager d'Allah (*salallahu' alayhi wasalam*) et prétendant que celui qui ne l'écrit pas son visage sera noirci dans cette vie et l'au-delà, et que celui qui l'écrit sera riche après avoir été pauvre, libéré de la dette après y avoir été noyé, et pardonné de tous ses péchés !!

Gloire à Toi (ô Allah) c'est là un mensonge immense, et les preuves religieuses et la réalité témoignent de ce mensonge, de l'immensité de sa transgression envers Allah, et de son peu de pudeur vis-à-vis d'Allah et des gens. Nombreux sont ceux qui ne l'ont pas écrit et leur visage ne s'est pas noirci, un grand nombre également que seul Allah connaît l'a écrit plusieurs fois et leurs dettes n'ont pas été comblées et sont toujours pauvres. Nous cherchons protection auprès d'Allah contre l'égarement des cœurs et l'aveuglement des péchés, ces mérites n'ont pas été donnés par la Noble Législation à celui qui écrit le meilleur et le plus important des livres — le Noble Coran — alors comment cela pourrait-il se réaliser pour celui qui écrit une lettre mensongère contenant divers types de faussetés et de mécréances. Gloire Allah ! Combien Allah est indulgent devant tous ces mensonges !

Quatrièmement : Parmi les éléments qui montrent que cette lettre est parmi les plus grandes faussetés et les mensonges les plus évidents, sa parole : « celui qui y croit sera préservé du châtiment de l'Enfer et celui

qui la dément renie la foi. » C'est également parmi les plus grands mensonges et les plus abominables faussetés. Ce menteur appelle tous les gens à croire à son mensonge et prétend que par cela ils seront préservés de l'Enfer, et que celui qui n'y croit pas renie la foi. Il a menti sur Allah de manière immense et — par Allah ! — il n'a pas dit la vérité ! Au contraire celui qui y croit mérite d'être mécréant, et pas celui qui la renie, car c'est un mensonge qui n'a aucun fondement et nous prenons Allah à témoin que c'est un mensonge et que celui qui l'a inventée est un menteur. Il veut légiférer pour les gens ce qu'Allah n'a pas voulu et faire entrer dans leur religion ce qui n'en fait pas partie, alors qu'Allah a parachevé et complété la religion pour cette Communauté 14 siècles avant ce mensonge.

Faites bien attention, ô vous lecteurs et frères, et prenez garde à ne pas croire à ce genre de mensonges et à les faire circuler parmi vous. La vérité est entourée de lumière et ne trompe pas celui qui la cherche, alors cherchez la vérité avec ses preuves, et interrogez les savants sur ce qui vous pose problème. Ne soyez pas trompés par les serments des menteurs, car Iblîs le maudit lui aussi a juré à vos parents Adam et Eve qu'il était pour eux de bon conseil, alors qu'il est le plus grande tricheur et menteur, comme Allah nous le rapporte dans sourate *Al-Acrâf* lorsqu'Il dit : « ***Et il leur jura qu'il était pour eux de bon conseil.*** » (***Al-Acrâf***, v.11.)

Prenez garde à lui et à ceux qui le suivent parmi les menteurs ! Comme sont nombreux leurs faux serments, leurs pactes déloyaux et leurs belles paroles pour égarer (les gens) !

Qu'Allah me préserve ainsi que vous et l'ensemble des musulmans contre le mal des diables, les tentations de ceux qui égarent, la déviation de ceux qui s'égarent, les tromperies des ennemis d'Allah, ceux qui veulent éteindre la lumière d'Allah avec leur bouche et tromper les gens dans leur religion, alors qu'Allah complète Sa lumière et secoure Sa religion quelque répulsion qu'en aient les ennemis d'Allah parmi les diables et ceux qui les suivent parmi les mécréants et les athées.

Quant à ce que ce menteur a cité comme propagation des actes répréhensibles, c'est quelque chose de visible, et le Coran et la Sunna authentique ont grandement averti contre cela, et il y a en eux une guidée suffisante. Nous demandons à Allah qu'Il améliore la situation des musulmans, qu'Il leur accorde le suivi de la vérité et la droiture sur la vérité et le repentir vers Allah pour tous les péchés, Il est certes Celui qui accueille le repentir, le Miséricordieux et l'Omnipotent.

Quant aux signes de l'Heure cités dans cette lettre, les hadiths prophétiques ont montré ce qui fait partie des signes de l'Heure, et le Coran en a exposé certains. Celui qui veut connaître cela le trouvera à sa place dans les livres de la Sunna et les écrits des gens de science et de foi, et les gens n'ont aucun besoin de l'exposé de ce menteur, de ses tromperies et de son mélange entre la vérité et le faux.

Allah nous suffit et quel bon protecteur ! Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah l'Elevé, l'Immense. Que la louange soit à Allah et qu'Allah prie et salue Son serviteur et messager, le véridique et digne de confiance, ainsi que ses Compagnons et ceux qui les suivent dans le bien jusqu'au Jour de la Résurrection.

Source : *Fatâwâ Shaykh ibn Bâz*, volume 14.
Traduit par les Salafis de l'Est.